

Décision

Générale

colonial

Décision n° 91-399-1930 Secours.

n° 91-399-1930

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

21 février 1930

Numéro JO

n° 399 du 01/02/1930

Date du numéro

1 février 1930

TEXTE INTÉGRAL

sont renouvelés pour l'année 1930 et payables par trimestre, les secours temporaires accordés par décisions des 14, 26 mars et 27 juillet 1929, savoir : .Faradj Saleh, ex-sergent de 1er classe des douanes, licencié de son emploi après 22 ans de services : S4#0 francs l'an; Holoma Obsié, veuve de Tex-caporal de la police Ahmed Barar : 240 francs l'an; Oualé Boun, ex-adjutant de la garde indigène, licencié pour inaptitude physique après 17 ans de service : 1.000 francs l'an.